



Ordonnances et résultats d'imagerie médicale

Pas à pas pour les utilisateurs DCI Harris Flex

À compter du 17 mars 2026, le DCI Harris Flex permettra à nouveau l'accès aux ordonnances d'imagerie médicale.

Les résultats seront offerts en format texte ou PDF. Les images des examens resteront disponibles dans Synapse.

Étapes d'ordonnancement

1. L'ordonnance Rx se fait à partir du dossier de l'utilisateur
2. Aller dans l'onglet Ordonnance.
3. Sélectionner Ordonnance seulement.
4. Choisir Écrite, verbale ou téléphonique, au nom du médecin en charge.
5. Sélectionner l'émetteur de l'ordonnance.
6. Choisir Examen de radiologie, ainsi que la catégorie requise.
7. Chaque catégorie contient une série de tests avec des sous-catégories.

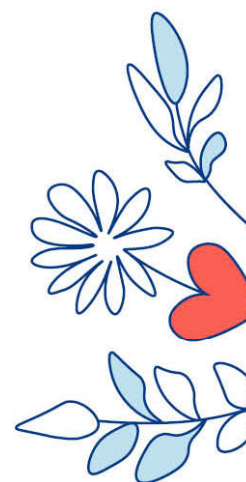
No dossier: 8004288	Lieu: U03A	Sexe: Féminin	Date de naissance: 12-oct.-1974
No de visite: 202500151	Lieu actuel:	Âge: 51A	MD traitant: Lemay,M

Programme aux bér	Ordonnance	Données patient	Médecins du bér	Suivi-Multidisciplinaire
-------------------	-------------------	-----------------	-----------------	--------------------------

Ordonnance Hémato / Bio / Micro ET AUTRE	
Ordonnance seulement	

51	Examens de radiologie
52	Réadaptation
53	Nouvel écran

#	Options pour Tous les examens
1	Général
2	Echo/Doppler
3	IRM
4	Mammo
5	Fluoro
6	Tomo/Scan



8. Compléter tous les champs avec le plus de précision possible.

9. Section **Renseignements cliniques**

- Toute information pertinente doit être inscrite directement dans la section « Renseignements cliniques ».
- La section « Commentaires » des requêtes dans le DCI n'est pas transmise à l'équipe d'imagerie.



Aucune modification ou annulation d'ordonnance n'est autorisée dans DCI. Vous devez communiquer avec la radiologie pour tout changement.

Ordonnance seulement pour Hémato / Bio / Micro	
Écrite par Lemay, Michèle à 26-02-27 1353	
** DDM	RAMQ PATD74601212 ** EXP
** Allergie médicament	
Abdomen Nouv ordonnance	
ALERTE!	Aucune modification de votre ordonnance n'est autorisée dans Flex. SVP communiquer avec la radiologie pour tout changement relié à votre demande d'examen..
2) Procédure demandée:	2 incidences ou +
3) Renseignements Cliniques:	abdomen entier
4) Usager en isolement:	Non
5) Quand:	vendredi, 2026-02-27
6) Méthode de transport:	Ambulant
7) Priorité:	Routine
8) Commentaire:	

10. Accepter l'ordonnance

Statuts des examens dans le DCI Harris Flex

Lors de la consultation d'un examen d'imagerie dans le DCI, différents **statuts** permettent de suivre l'évolution de la demande :

Statut	Signification
Planifié	L'examen n'a pas encore été fait
Date 99-01-01	Examen en liste d'attente
Date + jour	Ordonnance non traitée par l'équipe d'imagerie
Date + heure spécifique	Ordonnance traitée, et examen à venir
Partiel – examen non lu	Examen fait, mais le radiologiste n'a pas encore lu l'examen
Partiel – examen dicté	Examen fait et dicté, la transcription suivra sous peu
Complété	Examen réalisé, rapport radiologique disponible
Corrigé	Le rapport a été amendé

Quelques particularités

1. Patients à l'urgence ou en clinique externe

a) Imageries demandées durant le séjour à l'urgence ou en clinique externe
(excluant l'IRM)

- Les demandes sont saisies directement dans le DCI par le clinicien.

b) Imageries externes demandées au congé de l'urgence ou de la clinique externe
(incluant l'observation à l'urgence)

- **Radiographie simple**
 - Remettre une requête papier au patient, qui devra la présenter au service d'imagerie en SRV.
- **IRM**
 - Les demandes d'IRM sont exclues des requêtes dans le DCI. Elles doivent obligatoirement inclure le formulaire de contre-indications, complété et signé par le clinicien ainsi que par le patient ou son représentant.
 - Les requêtes d'IRM doivent donc continuer d'être transmises par télécopieur au service d'imagerie.
- **Autres imageries (tomodensitométrie, échographie, etc.)**
 - La demande est saisie dans le DCI par le clinicien.
 - Le clinicien doit préciser, dans la section Renseignements cliniques, le délai souhaité pour l'examen.
 - Les coordonnées du patient dans le DCI doivent être validées avant son départ.
 - Le service d'imagerie communiquera avec le patient afin de fixer le rendez-vous.

2. Patients hospitalisés (HO) ou en chirurgie d'un jour (CJ)

a) Imageries demandées **durant le séjour**
(excluant l'IRM)

- Processus identique à celui des patients à l'urgence :
- Requête saisie dans le DCI par le clinicien.
- Renseignements cliniques obligatoires.

b) **Imageries externes** demandées après le congé du patient

- Ces requêtes ne doivent pas être saisies dans le DCI, puisqu'elles seront supprimées au moment du congé.
- Il faut donc :
 - Prévoir une requête papier.
 - La conserver au dossier de l'utilisateur durant le séjour.
 - Au départ :
 - Remettre la requête au patient pour une radiographie simple OU
 - Transmettre la requête au service d'imagerie pour les autres types d'imagerie.